



Création d'une entreprise et cdi

Par **Titoo**, le **18/04/2009** à **12:25**

Bonjour,

Actuellement titulaire d'un CDI, je souhaiterais créer une société dans le but d'ouvrir une activité commerciale sur internet.

Ma question est la suivante, suis-je dans l'obligation de communiquer à mon employeur actuel mon souhait de créer une entreprise? Et bien-sûr mon nouveau statut lorsque cela sera fait? Sachant que je souhaite bien entendu poursuivre mon activité salariale dans la société pour laquelle je travaille.

Merci pour votre aide.

Bien cordialement,

Christophe.